

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **Mardi 27 septembre 2011**

20H30 à la mairie

Présents : Mmes : ALGLAVE, GARDEL, TALOU, MAISON
MM : DUPPI, BRESSON, POUZET, BIARD, GIPOULOU, LORBLANCHER,

Absents excusés : MM MORISSE (pouvoir donné à M. Gipoulou), SARTRAND, CHEVAL.
Secrétaire de séance : Mme MAISON

Lecture du compte rendu du 30 août 2011 par Mr Gipoulou, aucune objection n'a été formulée.

DELIBERATIONS

D01> SIAEP Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en eau potable pour 2010

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'alimentation en eau potable. Toutefois quelques observations ont été soulevées notamment sur un prélèvement qui s'est avéré non-conforme. Le conseil souhaite qu'un courrier soit envoyé au service de l'eau pour avoir plus d'explication sur cette anomalie.

Il a été soumis au vote suivant : 4 voix pour, 7 abstentions et 0 contre.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Dropt Villeréalais :

Monsieur le maire rappelle que ce syndicat a pour but d'entretenir les berges du Dropt dont nous avons une surface linéaire de 500 m. Il donne lecture des trois délibérations proposées par le Président du syndicat, en raison d'un projet de création d'un syndicat mixte EPIDROPT qui va modifier les statuts.

D02> Modification de l'article 2 des statuts du Syndicat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide d'approuver à l'unanimité, la modification de l'article 2 des statuts du SI aménagement Dropt Villeréalais ainsi qu'il suit : Article 2 : Le syndicat a pour mission d'exercer sur son territoire, constitué par les communes citées à l'article 1, les compétences suivantes :

- assurer l'aménagement, la gestion, la réhabilitation et l'entretien de la rivière Dropt et de ses affluents,
- gestion de la réalimentation des cours d'eau du Dropt et affluents,
- réalisation des ouvrages de réalimentation et des ouvrages de gestion quantitative,
- assurer la lutte contre les espèces déclarées nuisibles.

D03> Adhésion du Syndicat au nouveau Syndicat EPIDROPT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité, l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Dropt Villeréalais au nouveau Syndicat mixte ouvert EPIDROPT dont la date de création effective est prévue le 1^{er} janvier 2012.

D04> Approbation des statuts du nouveau Syndicat EPIDROPT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité, les statuts du syndicat mixte ouvert EPIDROPT dont la date de création effective est prévue le 1^{er} janvier 2012.

D05> D06> Décisions Modificatives : budget de la commune et budget annexe (assainissement).

Monsieur le Percepteur demande que la commune veuille bien procéder à deux décisions modificatives.

La première concerne un compte d'immobilisation corporelle qui présente un solde de 25 700 € et qui doit être apuré par opérations d'ordre, la seconde est une subvention encaissée sur le budget annexe assainissement, somme de 120 € qui doit être transférée en fonctionnement par opération d'ordre.

Accord du Conseil Municipal.

D07> Logement conventionné : demande de prêt à la CDC

Monsieur le Maire rappelle le projet d'achat d'un logement situé rue de l'Ormeau du Pont à Monpazier. Pour le financement de cette opération, il est nécessaire de réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant de 75 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire avec (10 voix pour, 1 abstention) à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et Consignation un emprunt « **Prêt plus** » de 75 000 € avec les caractéristiques suivantes :

Périodicité des échéances : annuelle

Durée totale du prêt : 20 ans

Index : livret A (LA)

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + **60pdb soit 2.60%**

Taux annuel de progressivité des échéances : de 0 à 0.5% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A) soit 0.00%

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

D08 > Logement conventionné : Approbation du programme, du plan de financement en TVA à 5.5 % et estimatif prévisionnel des dépenses

Concernant le projet des travaux du logement conventionné, Monsieur le Maire présente à son conseil le programme, le financement des travaux à 5.5% et l'estimatif prévisionnel des dépenses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (10 voix pour et 1 abstention) prend acte de ces propositions.

D09> SDE 24 : Enfouissement des réseaux France Télécom (route de Villeréal et rue Transversale)

Monsieur le Maire informe que des travaux d'enfouissement de lignes électriques et des réseaux France Télécom vont être réalisés, route de Villeréal et rue Transversale pour un montant de 7 386.63 € TTC, somme qui sera prévu au budget2012.

Accord du Conseil Municipal.

D10 > SDE 24 : Enfouissement et travaux des réseaux d'éclairage public (route de Villeréal et rue Transversale)

Monsieur le Maire propose de signer un contrat avec SDE 24 pour des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public et la pose de 8 lampadaires, route de Villeréal et rue Transversale, pour un montant de 11 273 €, somme qui sera prévu au budget2012.

Accord du conseil municipal.

D11 > Convention avec le lycée Jean Capelle pour une stagiaire

Monsieur le Maire propose à son conseil d'accueillir un élève du lycée Jean Capelle à Bergerac pour un stage en milieu professionnel du 26 septembre au 22 octobre 2011.

Accord du Conseil Municipal.

D12 ➤ Station d'épuration : Choix du Maître d'œuvre

Suite à la mise en concurrence de plusieurs bureaux d'étude pour les futurs travaux de la station d'épuration, Monsieur le Maire informe que la commission d'ouverture des plis s'étant réuni le 19 septembre 2011, propose le bureau d'étude "SOCAMA" de Marsac sur l'Isle (24) répondant au cahier des charges demandé à savoir :

- compétences et moyens : 40%
- Délais : 40 %
- Prix : 20%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le bureau "SOCAMA" de Marsac sur l'Isle (24) pour un montant de la rémunération HT de 26 175 €.

D13 ➤ Acquisition Terrain Marty : Etude de prêt

Monsieur le Maire rappelle le projet d'achat du terrain situé à la Douelle Nord appartenant à Mme Marty.

Un prêt doit être contracté d'un montant de 80 000 € sur 20 ans, correspondant au prix d'achat du terrain et des frais annexes.

Trois banques ont répondu à notre demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser un emprunt de 80 000 € auprès de l'Agence du Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord pour un Taux apparent de 3.81% qui est le mieux disant.

D14 ➤ C.I.A.P : Accord de principe pour la réalisation du projet

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation d'un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine qui serait un lieu de ressources, de réflexion et d'animations sur la vie dans les villes nouvelles au Moyen Age.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la réalisation de ce projet et autorise monsieur le Maire à solliciter les différents organismes financiers.

D15 ➤ C.I.A.P : Chargé de mission, demande de subvention (DRAC)

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réalisation d'un CIAP nécessite le recrutement d'un chargé de mission sur trois ans dont le coût annuel brut des salaires, charges comprises, s'élève à 24 360 €. Le travail consistera à une valorisation et à une étude d'inventaire du patrimoine culturel de la ville de Monpazier. Il participera à la mise en place du projet du CIAP. Il mènera des opérations d'intermédiation, de communication, et de promotion de l'architecture et du patrimoine, en lien avec le Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre des révisions futures de la ZPPAUP et du secteur sauvegardé de Monpazier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise (par 8 voix pour et 3 absentions) monsieur le Maire à solliciter l'Etat (DRAC) pour une aide dans la conduite de cette opération et pour financer le poste à hauteur de 10 000 € pour l'année 2011. La commune s'engage à prendre en charge le solde du salaire, cependant elle sollicitera d'autres organismes financiers.

D16 ➤ C.I.A.P : Chargé de mission : Demande de subvention (Région)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord (par 8 voix pour et 3 absentions) pour demander une aide financière à la Région Aquitaine à hauteur de 30% de la masse salariale (charges comprises) par an, pour une convention qui sera établie sur 3 ans.

D17 ➤ C.I.A.P : Chargé de mission : Appel à candidature

Monsieur le Maire informe dans le cadre du C.I.A.P qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un chargé de mission sur trois ans, le profil de poste a été défini avec la Région Aquitaine et la DRAC. Le recrutement se fera par publicité (universités, centre de gestion, pôle emploi....).

Accord du Conseil Municipal (avec 8 voix pour et 3 abstentions)

D18 ➤ C.I.A.P : Demande de subvention (Département)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (donne son accord pour demander une aide financière au département.

D19 ➤ C.I.A.P : Demande de subvention (Etat)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour demander une aide financière à l'Etat.

D20 ➤ C.I.A.P : Demande de subvention (Europe)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour demander une aide financière à l'Europe.

D21 ➤ C.I.A.P : demande de subvention (Région Aquitaine)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord pour demander une aide financière à la Région.

Lettres diverses

L'école de Monpazier informe qu'une opération de sensibilisation sur la plantation des arbres est mise en place au sein des écoles. L'école de Monpazier souhaite y participer et madame la Directrice a sollicité la mairie de Monpazier pour un endroit favorable au repiquage de plants, qui seront offerts par les pépiniéristes forestiers Français : Proposition de créer une haie champêtre autour du Foirail sud.

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés du R.R.E de Beaumont (et qui intervient auprès des élèves du R.P.I. de Monpazier) sollicite une subvention pour acheter du matériel pédagogique.

Le Conseil Municipal accorde 100 € sur le budget de 2012.

Fin de la séance 23h 30